2026-151-

COMMUNE NOUVELLE DE
TRUCHTERSHEIM

ARRÊTÉ
portant autorisation de stationnement d'un camion de déménagement

N° 151/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

VU le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L2512-13,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande en date du 12 octobre 2026 par la Société Seegmuller Strasbourg dont le siège est situé à Lampertheim (67450)
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants, des véhicules et des piétons lors d'un emménagement sis au 2 rue du Général Leclerc à Truchtersheim ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société Seegmuller Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public au droit du n°2 de la rue du Général Leclerc à Truchtersheim, aux fins de stationnement d'un camion de déménagement, sous réserve du strict respect des dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 : L'occupation sur le domaine public ne devra pas empêcher la circulation des véhicules rue du Général Leclerc et doit être signalée pendant le jour à la diligence et aux frais du permissionnaire.

ARTICLE 3 : Mise en place par le permissionnaire d'une signalisation avant et après la zone de déménagement pour prévenir les automobilistes et les piétons. Le permissionnaire sera tenu pour seul responsable de tout accident qui pourrait survenir du fait de son installation ou par défaut ou insuffisance de la signalisation de son emménagement.

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – CF 024) et sera mise en place par le permissionnaire.

ARTICLE 5 : Ces dispositions seront applicables **19 novembre 2026.**

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- La société SEEGMULLER STRASBOURG - virginie.fricker@seegmuller.com
- Tabac Presse Kochersberg – 2 rue du Général Leclerc – TRUCHTERSHEIM
- Institut Evasion Douceur – 2 rue du Général Leclerc - TRUCHTERSHEIM
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 15 OCTOBRE 2026

MAIRIE de TRUCHTERSHEIM Bas-Rhin

LE MAIRE

Martin VOGEL

Publication le 10/11/2026